



# Réservation

## TOURISMA VERT

Les Hameaux de Miel  
19190 Beynat  
Tél : 05 55 84 34 48 – Fax : 05 55 22 88 29  
internet : www.chalets-en-france.com  
e.mail : infos@chalets-en-france.com

Réf.:

Merci de bien vouloir remplir chaque rubrique de ce document, et de nous renvoyer les 2 feuillets. Tout formulaire nous parvenant incomplet ou sans arrhes, vous sera retourné  
Thank you for filling up this form as precisely as possible, and return the 2 forms  
Any uncompleted forms will be returned to you.

Téléphone : \_\_\_\_\_  
Mobile : \_\_\_\_\_  
E.mail : \_\_\_\_\_

NOM /Surname : \_\_\_\_\_  
Prénom /First name: \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal /post-code : \_\_\_\_\_  
Ville /City or town : \_\_\_\_\_  
Pays /Country : \_\_\_\_\_

### Votre famille Your family

• Nombre d'adultes Persons  \_\_\_\_\_  
• Nombre d'enfants Children  \_\_\_\_\_ → Ages : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
• Nombre d'animaux Pets  \_\_\_\_\_  
☑ Voir art. 4 du Règlement intérieur au dos / See site rules N° 4 at the back of this form  
• Profession Job : \_\_\_\_\_  
Immatriculation du véhicule Car number

### Votre séjour Your stay

#### Votre destination Your site :

Les Hameaux du Perrier (Corrèze)  4 places  5 places  6 places.  Les Hameaux de Miel (Corrèze)  P.M.R.\*  
 Les Hameaux des Lacs (Tarn et Garonne)  P.M.R.\*  Les Hameaux des Marines (île d'Oléron)  
(\*Personnes à mobilité réduite)

#### Juillet et Août:

► Arrivée Arrival : Sam. Sat./Sam. : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ (16h – 18h)  
► Départ Departure : Sam. Sat./Sam. : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ (08h – 10h)

#### Hors Juillet et Août :

► Date d'arrivée : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
► Date de départ : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

? Comment nous avez-vous connu? How did you hear about us? :

! Commentaires... / Comments... :

• Montant du séjour \_\_\_\_\_ : \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ Euros  
• Location de draps jetables: \_\_\_\_\_  
• Location de matériel bébés : \_\_\_\_\_  
Kit lit double \_\_\_\_\_ : \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ Euros  
Kit lit simple \_\_\_\_\_ : \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ Euros  
Chaise Bébé \_\_\_\_\_ : \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ Euros  
Lit Bébé \_\_\_\_\_ : \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ Euros  
Baignoire :  Oui /  Non : \_\_\_\_\_ Gratuit  
• Animaux \_\_\_\_\_ : \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ Euros  
• Réservation Télévision : 30€/1 semaine, 50€/2 semaines, à régler à votre arrivée.  (Aux «Hameaux des Marines» la location de TV est comprise dans les tarifs.) \_\_\_\_\_ Euros  
• Climatisation (Valable pour Les Hameaux des Lacs et Les Hameaux des Marines uniquement) \_\_\_\_\_ : \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ Euros  
• Location de barbecue \_\_\_\_\_ : \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ Euros  
• Ménage fin de séjour \_\_\_\_\_ : \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ Euros  
• Assurance annulation \_\_\_\_\_  Oui /  Non \_\_\_\_\_ : \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ Euros  
• Frais de dossier (Obligatoires) \_\_\_\_\_ : \_\_\_\_\_, 11, 00 Euros

► Total du séjour : \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ Euros

▲ Versement des arrhes à joindre à votre bon de réservation (25%) : \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ Euros  
Solde à régler (1 mois avant votre arrivée) Left to be paid (1 month before arrival) : \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ Euros

#### Modes de paiement acceptés (SVP Cochez, please tick) :

Espèces , CB , ANCV , Virement bancaire , Chèque Français  : à l'ordre de «TOURISMAVERT»  
PAYMENT : Cash , Credit Card , Bank-transfer

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_  
Montant à débiter : \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ Euros  
N° de CB : \_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_  
Exp. : \_\_\_\_/\_\_\_\_\_  
Cryptogramme (3 derniers numéros au dos de la carte) : \_\_\_\_\_  
Virement bancaire Bank-transfer :  
RIB : 30004 00728 00010141552 71  
IBAN : FR76 3000 4007 2800 0101 4155 271 BIC : BNPAFRPPBRV

Signature :  
Suivant conditions générales de vente et règlement intérieur (au dos)  
According to the Terms and Site Rules (at the back)  
Date : \_\_\_\_\_

## - Conditions Générales de Vente - Français -

- 1. Réservation :**  
La location de votre chalet ne devient effective qu'une fois notre accord donné (Sous réserve des disponibilités), et après réception du versement des arrhes de 25% du montant total du séjour, et 11.00 € des frais de dossier. L'assurance annulation de 14.00 € par réservation est facultative
- 2. Le solde de votre séjour :**  
Le solde du séjour est payable un mois avant votre arrivée sur place. Le montant du solde à verser vous sera communiqué sur le courrier de confirmation qui vous sera envoyé, dès l'enregistrement de votre réservation.
- 3. A l'arrivée :**
  - a. La taxe de séjour\* sera perçue le jour de votre arrivée à destination. (\*Montant variable selon les destinations)
  - b. Une caution de 250.00 € vous sera demandée à votre arrivée. Elle vous sera restituée à votre départ, après inventaire de votre location. (Casse, détérioration, propreté...)
- 4. Retard d'arrivée :**  
Après 24 heures de retard, sans avoir prévenu le service réservation, votre hébergement sera considéré comme vacant.
- 5. La location :**
  - a. Toute location est nominative, et ne peut, en aucun cas, être cédée, ou sous-louée.
  - b. L'occupation de la location est limitée à une seule famille, de 6 personnes maximum. Un chalet supplémentaire est nécessaire dès la présence d'une 7<sup>ème</sup> personne. Un enfant compte pour une personne.
- 6. Propreté :**  
Pour tout hébergement non restitué dans un état de parfaite propreté, la caution vous sera restituée, déduction faite de 50 €, équivalant aux frais de ménage.
- 7. Annulation :**
  - a. Toutes arrhes de réservation non-conformes, et non-régularisées dans son montant, et dans les délais, entraînera l'annulation de la réservation.
  - b. Toute annulation de réservation doit être effectuée par écrit, par lettre recommandée.
  - c. Sans souscription d'assurance annulation, vous devrez régler la totalité du solde de votre séjour.
  - d. Avec souscription d'assurance annulation, seules les arrhes équivalentes au montant total de votre séjour + les 11.00 € de frais de réservation, seront conservées.
- 8. Sécurité :**  
Le caractère familial de nos destinations impose le respect du règlement intérieur du site, de la part des occupants. Les mineurs non-accompagnés ne pourront être admis.

## - Règlement Intérieur - Français -

- 1. L'arrivée, et les admissions dans le site :**  
Toute location est nominative, et ne peut, en aucun cas, être cédée, ou sous-louée. - L'occupation de la location est limitée à une seule famille, de 6 personnes maximum. Un chalet supplémentaire, au tarif en vigueur sera nécessaire dès la présence d'une 7<sup>ème</sup> personne. La direction n'autorise pas l'implantation de tente près des localités.  
- Lors de l'arrivée, dans le cas où une incohérence serait relevée entre les données de la réservation, et la réalité (ex : présence de plus de 6 personnes par chalet, présence de chien de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie...), la direction se réserve le droit, dans l'intérêt de la sécurité de chacun, de refuser l'accès au site, et de demander le versement du solde du séjour.  
- Pour être admis à pénétrer ou à intégrer un chalet sur un de nos sites, il faut y en avoir été autorisé par le responsable du site concerné, ou un de ses représentants, après présentation des documents justifiant de son identité, et de son lieu de domicile.  
- Le caractère familial de nos destinations impose un comportement des occupants. Les mineurs non-accompagnés ne pourront être admis.
- 2. Les visiteurs** des familles locataires sont autorisés à pénétrer sur le site, après et uniquement après, s'être préalablement fait connaître au bureau d'accueil. Ils bénéficient de l'usage des installations. Les locataires sur place sont entièrement responsables des visiteurs et de ce qui leur incombe dans l'enceinte de nos parcs.
- 3. Le silence** doit être total entre 23 heures et 8 heures, sauf événements spéciaux. Passé 23 heures, les usagers sont priés d'éviter tous bruits et discussions susceptibles de gêner leurs voisins (télé, transistors, portières et coffre de voiture...)
- 4. Les chiens** et autres animaux domestiques sont acceptés sur le camping à la condition expresse qu'ils ne gênent d'aucune manière les résidents. Ils ne doivent en aucun cas être laissés en liberté, sans laisse, ni abandonnés sur le terrain, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres, qui en sont civilement responsables. Il est demandé, de sortir les chiens du parc, afin qu'ils fassent leurs besoins à l'extérieur, et de nettoyer les éventuelles souillures. Ils doivent satisfaire aux règles des services vétérinaires (carnet de santé, tatouage, vaccination etc.). Le propriétaire doit s'acquitter d'un supplément de 18.00 € par animal. Le propriétaire doit également veiller aux aboiements intempestifs du chien, qui peuvent gêner les voisins. **Les chiens de catégorie 1 et 2 sont interdits dans l'enceinte de nos sites.**
- 5. Circulation et parking :** Seuls pourront circuler à l'intérieur de nos sites les véhicules des locataires présents. Les véhicules supplémentaires, des locataires ou visiteurs, doivent impérativement être stationnés sur le parking à l'entrée ou à l'extérieur du parc. Les conducteurs doivent respecter les panneaux de signalisation, et ne pas dépasser la vitesse de 10 km/h. Toute circulation est interdite, sauf événements spéciaux, entre 23 heures et 7 heures. Un seul stationnement est prévu par chalet. Il ne sera toléré aucun stationnement sur les voies communes. Ne pas garer vos véhicules sur les pelouses.
- 6. Hygiène, propreté et espaces verts :** Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, l'hygiène, ou l'aspect de nos sites.  
Nos locataires sont tenus de :  
- Ne pas laisser les ordures ménagères aux abords des locations. Veuillez les déposer dans les conteneurs prévus à cet effet sur le site.  
- Trier des ordures ménagères recyclables : Les journaux, papiers, emballages plastiques et cartonnés, le verre.  
**(Des conteneurs de tri sélectif sont à votre disposition ; renseignez-vous auprès de la réception).**  
- Ne pas utiliser les arbres ou les chalets à des fins d'étendage collectif de linge. Une buanderie est au service des occupants dans l'enceinte du bâtiment principal. Des jetons de lavage et de séchage sont en vente à l'accueil du parc.  
- Respecter les plantations, les espaces verts, et les lieux communs.
- 7. Sécurité :** Les feux ouverts sont interdits. Seuls les barbecues électriques sont autorisés. Vous en trouverez en location à l'accueil. Les usagers sont invités à prendre toutes les précautions habituelles de sauvegarde pour la protection de leur matériel et objets personnels.
- 8. Aires de jeux et piscine :** Aucun jeu violent et gênant (ballon...) ne sera toléré à proximité des installations. Les enfants mineurs évoluent sous la seule responsabilité de leurs parents. Il est expressément demandé de ne pas monter sur les rochers, et autres monticules de nos sites. Une aire de jeux est à disposition des enfants, sous la responsabilité des parents. Ils seront sous la surveillance constante des parents lorsqu'ils fréquenteront les piscines sur lesquelles, vu l'absence de surveillant de baignade, la direction décline toute responsabilité en cas d'accident. Les bouées, matelas pneumatiques, et autres objets du même type, sont strictement interdits.
- 9. En cas de consignation d'évacuation** du site, veuillez vous rassembler dans le calme, sous le panneau de rassemblement.
- 10. La direction, ou les autorités** qui la représentent, sont responsables de l'ordre et de la bonne tenue du site. Elle a le devoir de sanctionner les manquements graves au règlement. Toutes dégradations ou manquements au présent règlement intérieur seront à la charge de son auteur.

## - General Terms & Conditions of Sale - English -

- 1. Booking:**  
The booking of your chalet is taken into account when, and only when the agreement is given by the reservation team (According to the availabilities), and we acknowledge the of the first down payment of 25% of the total amount of your stay + the 11.00 € booking fees. The cancellation insurance of 14.00 € is optional.
- 2. The balance of your account:**  
The balance of your account shall be paid one month before arrival. The corresponding amount shall be reminded to you on the confirmation letter, once your booking is taken into account.
- 3. On arrival:**
  - a. The tourist tax shall be paid on arrival. (Different from one area to another)
  - b. A guarantee of 250.00 € will also be asked to you, and will be returned to you after inspection of your accommodation. (Breakages, cleaning, damage, etc...)
- 4. Late arrivals:**  
Passed 24 hours, and without any advice from you, your accommodation will be considered as vacant.
- 5. The accommodation:**
  - a. The contract is in the Occupier's name and cannot be transferred or sub-let to another person.
  - b. The accommodation can only be occupied by 6 persons maximum. An added chalet is necessary with the presence of a 7<sup>th</sup> person. An infant counts as a full person.
- 6. Cleanliness:**  
For any accommodation not returned in perfect cleaning condition, a charge of 50.00 € will be deducted from the amount of the deposit. (Fixed cleaning charge)
- 7. Cancellation:**
  - a. Any failure to pay the correct amount of the booking deposit, within the allotted time will cause the booking to be cancelled, and a standard charge will be withheld
  - b. Any booking cancellation must be made in writing (Registered letter with acknowledgement of receipt)
  - c. Without subscription of insurance cancellation, you will have to regulate the totality of the balance of your stay.
  - d. With subscription of insurance cancellation, only the down payment equivalent to 25% of the total amount of your stay, + the 11.00 € booking fees, will be preserved.
- 8. Safety:**  
The family nature of our sites requires that our guests conduct themselves appropriately. Children must be accompanied by an adult.

## - Site rules - English -

- 1. Admission:** The contract is in the Occupier's name and cannot be transferred or sub-let to another person. Maximum occupancy is 6 people. Any additional guests will require the Occupier to rent another chalet. Tents and caravans are not permitted. If, on arrival, any of the above rules are violated (eg: there are more than 6 people or guests bring with them a Category 1 or 2 dog), the Management has the right, in the interest of all parties, to refuse the Occupier access to the Site, and to demand that they settle any outstanding monies. Access to and occupation of the chalet is only permitted to those who are authorised by the Management, or its Representatives. Guests must have proof of identity and a copy of their rental agreement. The family nature of our sites requires that our guests conduct themselves appropriately. Children must be accompanied by an adult.
- 2. Visitors:** Guests are welcome to visit those staying here and to take advantage of the park's facilities, but only after having reported to Reception. The Occupiers are held fully responsible for the conduct of their guests whilst they are visiting the Park.
- 3. Noise:** Silence is expected between the hours of 11:00pm and 8:00am, except in an emergency/on special occasions. After 11:00pm, guests are asked to minimise any noise that may disturb their neighbours (eg: televisions, radios, ghetto-blasters, the slamming of car doors, etc).
- 4. Pets:** Dogs and other pets are welcome on the express understanding that they do not inconvenience or disturb others. Under no circumstances may they be allowed to roam free around the site, and they are not to be left unattended, whether inside or outside the accommodation. Dog owners are asked to walk their dogs outside the park, to clean up after them and to ensure that they do not bark excessively. All animals must satisfy the French veterinary regulations and owners must be able to produce the documentation relevant to their pet's health, proof of identity, evidence of vaccinations, etc. **Each animal costs an additional 18.00 €. Dogs in Categories 1 and 2 are prohibited.**
- 5. Traffic & Parking:** Only the vehicles of residents are allowed on site, and only 1 vehicle per chalet. All other vehicles, including those of visitors, must either be parked at the entrance to the park, or outside it. Drivers are asked to respect the road signs, and not to exceed the maximum speed limit of 10km/6 miles per hour. Vehicle movement is banned, except in the case of emergencies/on special occasions, between the hours of 11:00pm and 7:00am. Parking on the verge and on the lawns is not allowed.
- 6. Site Cleanliness & Outside Spaces:** Everyone staying here is requested to make every effort to keep the site clean. Our guests are asked:  
- To place all rubbish bags in the containers provided, and not to leave them lying around the chalets.  
- To sort and bin accordingly the recycling – newspapers, paper & card, plastic containers & packaging, glass.  
**Recycling containers are provided – for more information, please contact Reception.**  
- Not to attach washing lines to the chalets or trees. Guests are welcome to use the washing machines and dryers situated next to the main building – tokens can be purchased at Reception.  
- To respect the gardens and public areas.
- 7. Safety:** Open fires are prohibited. Only electric barbecues are allowed. Guests are invited to rent these from Reception. Please ensure that all necessary safety measures are taken to protect personal possessions and the site.
- 8. Playgrounds & Swimming Pools:** Noisy and energetic games that disturb others (eg: ball games) are not allowed close to the buildings. Children must be supervised by an adult and we specifically ask that they are not permitted to climb on the rocks and raised ground within the park. Children are welcome to use the playground under parental guidance. Children must be accompanied by an adult at all times when in and around the swimming pool – the Management does not provide a lifeguard and takes no responsibility for those using the pool. Rubber rings, Lilos and inflatable toys are strictly forbidden.
- 9. Emergency Procedures:** In the case of an emergency, please stay calm and go directly to the assembly point indicated.
- 10. The Management, or its Representatives,** are responsible for the correct running of the "Parc Résidentiel de Loisirs". It has the right to sanction serious misdemeanours. Any shortcomings or damage is the full responsibility of the perpetrator and can lead to his or her expulsion.